



## NOTIFICATION

RBM/SEC/2010/NOTE.2.1

01 mars 2010

Document Officiel

Distribution Générale

Français, Anglais

---

## Appel à candidature

### Délégation de soutien du groupe d'intérêt des ONGs du Sud

Afin d'assurer une forte responsabilité et la participation d'organisations non-gouvernementales issues de / et travaillant avec les pays en voie de développement, nous lançons à nouveau un appel à candidature pour mettre sur pied une Délégation de soutien au groupe d'intérêt des ONGs du Sud pour le Conseil d'administration du Partenariat « Faire reculer le paludisme ».

Les participants à notre premier appel daté d'octobre 2009 seront automatiquement inclus dans la nouvelle liste de candidats.

Les participants à ce nouvel appel à candidature seront sélectionnés suivant des critères spécifiques (voir fichier joint) pour faire partie de la Délégation de soutien du groupe des ONGs du Sud.

Sur le plan logistique, le Secrétariat du Partenariat RBM, en tant qu'entité neutre, gèrera ce processus de candidature et d'élection. Ceci aboutira à un processus de nomination transparent dans le but de renforcer la responsabilité des membres de la Délégation de soutien du groupe d'intérêt des ONGs du Sud envers leur groupe.  
(Règlement du RBM Chap. 1.1.)

**LA DATE DE CLOTURE pour toutes les lettres de candidature à la Délégation de soutien du groupe d'intérêt des ONGs du Sud est fixée à un mois à compter de la publication (soit le 14 mars 2010 minuit, heure d'Europe centrale).**

*D'ici fin mars 2010, le correspondant chargé des communications, le membre du conseil d'administration et son suppléant seront élus, parmi les membres, par la Délégation de soutien du groupe des ONGs du Sud nouvellement formée.*

Cordialement,

**Mme Caroline Ndiaye**  
**Conseiller en Gouvernance**  
**Secrétariat du Partenariat RBM**

Tél: +41 22 7911544

Email: ndiayec@who.int

## **Annexe**

### **Le Partenariat “Faire reculer le paludisme”**

Le Partenariat “Faire reculer le paludisme” (RBM) a été créé en 1998 par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale. Il rassemble les pays endémiques, leurs partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les organisations non-gouvernementales et communautaires, les fondations ainsi que les instituts de recherche et établissements d’enseignement supérieur afin d’harmoniser l’action, de mobiliser les ressources et de coordonner les différents partenaires dans la lutte mondiale contre le paludisme.

Le conseil d’administration du Partenariat a pour missions principales de proposer des orientations stratégiques au Partenariat RBM, de veiller à la mise en œuvre de son Plan de travail et de garantir une meilleure aide au niveau national grâce à l’implication d’un partenariat élargi.

Le conseil d’administration du RBM, composé de 21 membres ayant un droit de vote et de 4 membres sans droit de vote, dispose de deux sièges dédiés aux ONG, un siège étant attribué aux ONG du Nord et l’autre aux ONG du Sud. Une ONG du Sud, dans ce cas précis, se définit comme une ONG enregistrée dans au moins un pays endémique en qualité d’entité locale et activement impliquée dans le contrôle du paludisme et les programmes de santé communautaires.

### **Groupe d’Intérêt des ONGs du Sud**

Le siège des ONGs du Sud au Conseil d’administration du RBM est relativement récent. Il a été créé en novembre 2007 afin de prendre en compte le point de vue et les préoccupations spécifiques des ONGs luttant contre le paludisme au sein de leurs communautés et de s’assurer que les politiques et les actions du Partenariat RBM soutiennent les programmes des ONGs et répondent aux besoins des communautés. À cet égard, la délégation des ONGs du Sud travaille en étroite collaboration avec la délégation des ONGs du Nord. La délégation des ONGs dans son ensemble participe activement aux discussions sur la politique et sur les prises de position concernant les questions clés qui sont traitées lors des réunions du conseil d’administration du RBM. La délégation des ONGs du Sud veillera à ce que les préoccupations spécifiques des pays endémiques et l’intérêt correspondant à la lutte contre le paludisme soient inclus dans les débats et politiques du Partenariat RBM.

Le rôle de la Délégation de soutien des ONGs du Sud est d’aider et de conseiller le membre du conseil d’administration et son suppléant sur les questions et les préoccupations les plus importantes de leur communauté d’ONG. La Délégation de soutien est également responsable de la diffusion aux membres du groupe d’intérêt des ONGs du Sud des informations relatives au Partenariat RBM avant et après les réunions des mécanismes du Partenariat (réunions du conseil d’administration, du comité exécutif, des sous-comités, des groupes de travail).

### **Critères de Sélection :**

Le membre de la Délégation de soutien est une personne disposant à la fois d'un appui institutionnel - c'est-à-dire qui doit faire partie d'une organisation de la société civile - et des capacités requises pour mener à bien les tâches et fonctions inhérentes au poste. La sélection des membres de la Délégation de soutien reposera sur les critères suivants :

1. ONG enregistrée dans au moins un pays endémique en qualité d'entité locale et activement impliquée dans le contrôle du paludisme et les programmes de santé communautaires (consulter le GMAP pour voir la liste des pays endémiques) ;
2. Personne bénéficiant d'une expérience d'au moins deux ans dans le contrôle du paludisme au sein d'une ONG du Sud disposant (1) de programmes actifs de prévention, de traitement et de contrôle du paludisme ; (2) de programmes actifs de plaidoyer contre le paludisme; (3) d'une organisation religieuse ou communautaire luttant activement contre le paludisme et soutenant le plaidoyer ou la mise en œuvre ;
3. Adhésion aux initiatives menées par le Partenariat RBM ;
4. Accès à une adresse électronique, à internet et à un téléphone
5. Personne justifiant des compétences et aptitudes à communiquer et collaborer efficacement avec le groupe d'intérêt des ONGs au sens large ;
6. Volonté de, et capacité à, lire ou étudier les documents du Partenariats RBM, à transmettre à la Délégation des ONGs les questions débattues par les membres du groupe d'intérêt des ONGs et à diffuser au groupe d'intérêt des ONGs les informations relatives aux réunions, décisions et mises à jours des mécanismes du RBM ;
7. Une expérience en tant que délégué d'un organe de gouvernance constituerait un avantage certain ;
8. Volonté de conclure un accord visant à consacrer plus de 25 % de son temps aux questions traitées par le Partenariat RBM ;
9. Capacité à prouver la durabilité de la structure de soutien.

### **Durée du mandat**

Les membres de la Délégation de soutien sont choisis pour deux ans avec possibilité de renouvellement du mandat pour deux ans supplémentaires.  
(voir Cadre opérationnel du RBM Chap. 4.2.1.)

### **Processus de Participation :**

Les personnes souhaitant prendre part à la Délégation de soutien doivent fournir les informations suivantes :

- Nom, coordonnées et appartenance à une organisation
- Curriculum vitae (CV) soulignant les parcours scolaire et professionnel
- Courte description de votre ONG et de ses principales performances (500 mots)
- Court exposé sur vos motivations à soutenir le Partenariat RBM et son conseil d'administration, sur votre relation ou votre collaboration actuelles avec la communauté élargie des ONGs et les compétences les plus significatives dont vous feriez bénéficier la Délégation de soutien dans le cadre d'un rôle d'appui et de conseil (maximum 1 page).
- Une lettre de référence ou de recommandation de votre propre organisation ou de l'organisation affiliée la plus proche, par laquelle elle accepte d'aménager votre temps pour gérer la charge de travail supplémentaire correspondant au niveau de participation.

Lettres de recommandation :

Pour que chaque candidature soit considérée comme complète, elle doit comporter deux (2) lettres de recommandation. Ces lettres doivent émaner de deux organisations distinctes de celle du candidat. Elles doivent être signées par une personne agissant pour le compte, par exemple, d'autres ONGs, de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ou des représentants du Ministère de la Santé. Chaque lettre de recommandation doit faire référence de manière spécifique à l'institution présentant sa candidature (ONG) et son aptitude à représenter la communauté des ONGs luttant contre le paludisme. Ces lettres ne peuvent pas émaner de personnes privées, de l'ONG candidate ou de toute personne employée par l'ONG du candidat.

**Pour prendre part à ce processus important, veuillez transmettre vos candidatures par email à [rmbboard@who.int](mailto:rmbboard@who.int) avant le 14 Mars 2010 minuit, heure d'Europe centrale.**

L'appel à candidatures est également accessible à partir du site Internet du RBM ([www.rollbackmalaria.org](http://www.rollbackmalaria.org))

***Rejoignez-nous et faisons entendre la Voix du Sud dans le combat contre le paludisme.***

***Participez au processus de prise de décision afin d'aider nos pays à lutter contre le paludisme.***